

Durant le cours de l'année, il a été bâti une maison d'école spacieuse et sur un site très-convenable.

Palos a 2 écoles en opération, l'une tenue par M. Manseau, élève de l'École Normale Jacques-Cartier, et l'autre par M. Louis Ruel. La première de ces deux écoles a donné de bons résultats : l'autre est une école médiocre.

3. Grande-Rivière.—Les affaires de cette Corporation sont, comme par le passé, très-bien administrées. Les cotisations se paient avec beaucoup de régularité, quoique la plupart des contribuables soient pauvres. Les Commissaires, guidés par le Rév. M. Desjardins, curé, s'acquittent de leurs devoirs non-seulement avec zèle, mais en conformité de la loi d'éducation. Les arriérages dus par les contribuables ne forment qu'une bien petite somme. Malgré les faibles ressources à leur disposition, les Commissaires d'école n'ont pas reculé devant la tâche difficile de construire trois nouvelles maisons. Ces bâtisses sont devenues nécessaires depuis les annexions qui ont été faites à chacune des extrémités de cette municipalité.

La Grande-Rivière a 3 écoles en opération. Celle du No. 3, dirigée par Melle. Marguerite Carbery, n'est ouverte que depuis peu.

L'école du No. 2 est tenue par M. Clovis Desjardins, élève de l'École Normale Jacques-Cartier. Ce monsieur est un instituteur dévoué et a fait faire des progrès rapides à ses élèves.

L'école située à l'est de la rivière, ou No. 1, a venir jusqu'au mois de juin dernier, a été sous la direction de M. Léaude Dagneault, jeune instituteur de mérite et qui, dernièrement, a été nommé membre du Bureau d'Examinateurs de Gaspé. Cette nomination, ainsi que celle de M. Louis Boucher, ancien instituteur qui a rendu de grands services autrefois, a été vue d'un bon œil. Depuis quelques mois, Melle. Virginie Lamoignon, de Terrebonne, remplace M. Dagneault et s'acquittent de ses devoirs avec zèle et succès.

4. Cap-Désespoir.—Cette municipalité a 3 écoles sur pied, dont deux sont sous le contrôle des commissaires ; la troisième est une école dissidente.

Melle. Zélire Belliveau tient l'école du No. 2 avec application et quelque succès : les progrès seraient plus satisfaisants s'il y avait plus d'assiduité de la part des élèves.

M. Ch. Leclerc, depuis près de 2 ans, remplace M. J. T. Bissen. J'ai été satisfait des progrès à chaque examen. D'ailleurs, M. Leclerc a su donner meilleure satisfaction aux parents que son prédécesseur et son école est fréquentée avec plus de régularité.

L'école dissidente est sous la direction de M. Wm. Tilly, ancien instituteur, qui ne manque pas de capacité. Ses élèves ont surtout fait des progrès dans l'arithmétique et la lecture.

5. Percé.—Cette municipalité, depuis qu'elle a été divisée en deux, reste avec 4 écoles en opération. Celle de l'Anse-à-Beau-Fils, confiée à Mde. Pelletier, munie d'un diplôme, fait des progrès et est fréquentée par un grand nombre d'élèves.

L'école du Cap-Blanc est tenue par Melle. Trépanier. Les progrès y sont aussi satisfaisants qu'à l'école de Mde. Pelletier. Les élèves ne laissent rien à désirer sous le rapport de l'assiduité et de la sagesse.

L'école de l'arrondissement nommé *Irish Town* est fréquentée avec peu de régularité, et les progrès y sont faibles.

L'école du village a été inférieure aux deux écoles de Mde. Pelletier et Melle. Trépanier.

L'opposition offerte à l'établissement de la cotisation, il y a 3 ans, et signalée dans les rapports de mon prédécesseur, est pour bien dire presque nulle aujourd'hui, grâce à l'énergie déployée par le Rév. M. Guilmet, président des Commissaires d'école. Les arriérages dus par les contribuables sont moindres que par le passé, et les comptes, tenus à présent par M. Michael Furlong, sont en bon ordre.

6. Isle-Bonaventure.—Il y a une école sur l'Isle et fréquentée par 25 élèves. Les progrès ont été satisfaisants.

7. Malbaie.—Cette municipalité a fait une opposition acharnée à la loi d'éducation et n'a pas encore d'école sur pied. Les contribuables semblent, néanmoins, revenir à de meilleures dispositions, et j'ai l'espoir qu'avant longtemps il s'ouvrira ici des écoles comme partout ailleurs.

8. St. George-de-la-Malbaie.—Je n'ai que des éloges à faire aux contribuables et aux commissaires de cette municipalité. La loi y fonctionne régulièrement ; les contributions se paient de bonne volonté, et l'école tenue par M. Hurtubise, élève de l'École Normale Jacques-Cartier, est sur un très-bon pied ; les progrès y sont remarquables.

9. Douglas.—Il n'a pas été possible encore d'établir la *taxe scolaire* dans cette municipalité, dont la population est toute d'origine irlandaise.

L'instituteur, M. Drowdy, remplit ses devoirs avec quelque succès, quoique sa méthode d'enseignement soit peu propre à faire faire des progrès rapides.

Les comptes sont régulièrement tenus.

10. York et Haldimand. (Banc-de-Sable.)—L'école du Banc-de-Sable, confiée à M. Le Touzel, est fréquentée avec peu d'assiduité, et les contribuables semblent très-indifférents pour tout ce qui a trait à l'éducation. Il est facile de prévoir que les progrès sont lents, malgré les efforts constants et le zèle éclairé du Rév. M. Ker, ministre.

11. Baie-Sud de Gaspé. (Bassin-de-Gaspé.)—Il y a progrès notable dans cette localité et ce, depuis un an. Trois écoles s'y sont ouvertes et elles ont toutes produit de très-bons résultats. Les instituteurs et institutrices à la tête de ces écoles sont M. Pope, Melle. Clarke et Ross. Le salaire du premier est de \$500, et celui des deux autres est de \$200. La cotisation a pu enfin y être établie et les contributions locales se sont élevées à la somme de \$800. Il est facile de voir par ce qui précède de quelle valeur était le prétexte de pauvreté si longtemps donné par les commissaires pour s'opposer à l'établissement de la cotisation.

12. Baie-Nord de Gaspé. (Penouil.)—L'école de Penouil, sous l'habile direction de M. Thomas Cole et fréquentée par 27 enfants, continue de donner des résultats assez satisfaisants. M. Cole est un instituteur de mérite qui enseigne depuis 16 ans.

Les Commissaires ont à peu près tout ce qui dépend d'eux pour promouvoir l'intérêt de leur école, et leurs affaires sont bien administrées.

13. Grande-Grave.—Il y a 2 écoles dans cette municipalité ; l'une au Petit-Gaspé, et l'autre à l'Anse St. George. La première, tenue par M. Kinsela, a produit des résultats assez satisfaisants et l'assiduité, durant l'année scolaire, a été bonne.

Quant à l'autre école, l'argent donné pour la maintenir sur pied a été donné en pure perte. Depuis peu, heureusement, l'instituteur a été remplacé par M. Aubichon, élève de l'École Normale Jacques-Cartier. La forte somme d'arriérages qui était due a été perçue en grande partie. Les contributions, grâce aux poursuites que leur avait intentées mon prédécesseur, (poursuites dont l'issue leur a été fatale) ont montré beaucoup moins d'opposition que par le passé.

Les commissaires s'acquittent bien de leurs devoirs.

14. Cap-des-Rosiers.—Il s'est ouvert une école dans cette localité durant le cours de cette année : elle n'a été en opération que 4 mois à peine, les commissaires ayant été contraints de congédier l'instituteur.

Les écoles ne sont pas encore vues d'un bon œil par les contribuables, et il a été nécessaire d'intenter des poursuites contre plusieurs d'entre eux. Cet exemple, je l'espère, produira un bon effet.

Le secrétaire-trésorier, M. Whelan, remplit ses devoirs avec ponctualité.

15. Anse-à-Grisfonds.—Il n'y a pas encore d'école dans cette municipalité. Des commissaires ont été nommés dernièrement et j'ai l'espoir qu'une école s'y ouvrira bientôt.

16. Rivière-au-Renard.—Cette paroisse possède 2 écoles ; l'une est tenue par M. Robitaille, et l'autre par M. Provençal, tous deux de l'École Normale Laval. Leur méthode d'enseignement est bonne et les progrès de leurs élèves sont très-satisfaisants.

Cette paroisse semble vouloir rivaliser avec les autres localités qui se distinguent par leur zèle pour l'éducation. Ce progrès, qui est daté que depuis 3 ou 4 ans, est en grande partie dû au Rév. J. B. Blouin, curé de l'endroit et président des commissaires.

17. Monts-Louis.—L'école qui était en opération, l'année dernière, a été fermée l'hiver dernier, l'institutrice s'étant alors mariée. La position isolée des Monts-Louis a fait qu'il a été impossible, jusqu'à présent, de se procurer une autre institutrice. Le missionnaire, le Rév. M. Vallée, a été autorisé à en engager une à Québec.

La cotisation a été établie dans cette petite municipalité, la plus pauvre de ce district d'inspection. Les contribuables et les commissaires sont animés d'un bon esprit. Le secrétaire-trésorier, quoique peu instruit, s'acquittent passablement bien de ses devoirs.

18. Ste. Anne-des-Monts.—Il n'y a qu'une école dans cette paroisse, ce qui n'est pas suffisant pour le nombre d'enfants en âge d'aller aux écoles. Melle. Perrée, quoiqu'un peu trop jeune, rem-